

Règlement du concours Belgian Dark Dog Moto Tour 2009

- 1) Le concours Belgian Dark Dog Moto Tour 2009 est organisé par le Team BMW-Lejeune Motosport en collaboration avec BMW Motorrad Belux, Degecom, Moto 80 et Tripy. Les membres du team et les membres du personnel ou collaborateurs des partenaires et leur famille ne peuvent participer à ce concours.
- 2) Un seul bulletin de participation sera admis par candidat(e), bulletin original et publié dans le magazine Moto 80. Il devra être renvoyé sous enveloppe fermée et suffisamment affranchie avant le 8 mai 2009, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de Moto 80, rue Abbé Michel Renard 15 à B-1400 Nivelles. Les expéditions par pli recommandé, les bulletins photocopiés, modifiés, raturés, illisibles ou incomplets ne seront pas pris en considération. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des bulletins perdus ou non reçus.
- 3) Le concours se déroule du 6 mars 2009 au 8 mai 2009 et est ouvert à toute personne domiciliée en Belgique, âgée de minimum 21 ans et titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une moto de plus de 25 Kw.
- 4) Le ou la gagnant(e) devra fournir un certificat médical par son médecin traitant, d'aptitude à pratiquer le sport motocycliste suivant modèle de la FMB. Le ou la gagnant(e) devra en outre pouvoir faire état d'une bonne pratique de la moto et accordera aux organisateurs le droit d'utiliser son image, dans le cadre de ce concours, à des fins promotionnelles.
- 5) Le ou la gagnant(e) aura répondu de manière exacte aux quatre questions principales et à la question subsidiaire (ou s'en approchera le plus). En cas d'ex-aequo, les organisateurs tireront au sort un des bulletins gagnants. Le ou la gagnant(e) sera ensuite prévenu par téléphone. En ce qui concerne la question subsidiaire, la moto sera équipée d'un Tripy Roadmaster et de ses accessoires de montage RAM 6001, 6004, 6074. La moto sera dans son état d'origine, en état de marche et le plein de carburant fait suivant capacité maximale du réservoir et pesée sur une balance certifiée en présence des organisateurs et de témoins neutres.
- 6) Le ou la gagnant(e) participera à la journée « open », le samedi 23 mai 2009, de l'épreuve dénommée Belgian Dark Dog Moto Tour et organisée par Degecom qui offrira le droit d'engagement (<http://www.darkdogmototour.be/>) et se conformera au règlement de la course. Le Team BMW-Lejeune Motosport mettra à sa disposition (en collaboration avec BMW Motorrad Belux - www.bmw-motorrad.be) une moto BMW F 800 R configurée conformément au règlement technique de la course. Cette moto sera immatriculée et valablement assurée. En cas d'accident, une franchise de 1.500 € cautionnée sera à charge du pilote conformément au contrat de prêt qu'il signera. Le carburant nécessaire à l'épreuve ainsi que la licence d'une journée délivrée par la FMB seront à charge du pilote, de même que les dommages causés au véhicule résultant d'une utilisation manifestement téméraire et dangereuse.
- 7) L'assistance technique durant l'épreuve sera exclusivement assurée par le Team BMW-Lejeune Motosport.

- 8) Le ou la gagnant(e) devra obligatoirement suivre une formation d'une journée dispensée par le Team BMW- Lejeune Motosport et qui aura pour objet la prise en main de la moto, la compréhension des divers règlements de la course, l'explication du déroulement d'une épreuve de rallye routier, des contrôles horaires et de pointage, le déroulement d'une base de régularité et le maniement du road book digital mis à sa disposition par Tripy (www.tripy.eu). A cette fin, le ou la gagnant(e) fera preuve d'une bonne disponibilité les jours qui précèdent l'épreuve.
- 9) Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident corporel durant l'épreuve, en cas d'annulation ou de report de l'épreuve, la contre-valeur de ce concours ne peut être exigée en espèce.
- 10) La simple participation à ce concours implique l'acceptation de ce règlement et du règlement de la course.